



# MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic  
44320 ARTHON EN RETZ

---

## Séance du 21 février 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un février, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, CROM née HAMON Anne, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia.

Absents ayant donné procuration : MM. GUILBAUD Hubert, GROUHAN François.

Absents : MM. GUILLOT Alexandre, MALECOT Claude.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur BRIANCEAU Philippe.

---

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

---

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le code général des collectivités territoriales oblige les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, le maire présente les points forts de l'action de la municipalité dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière de la commune, puis les orientations qu'il propose dans le cadre du budget primitif 2013, les modalités d'équilibre financier, et enfin les perspectives pour les années ultérieures.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport du maire, le conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013.

---

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU HAUT DU BOURG

Le maire rappelle que :

Le projet d'aménagement du haut du bourg fait suite à l'élaboration d'une étude d'aménagement de l'axe principal du bourg (RD5) en 2003, menée avec le cabinet "Paysages de l'Ouest" dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain et Rural (FDAUR).

D'autre part, une étude de circulation du secteur nord du bourg avec la direction départementale des territoires et de la mer, et un diagnostic de l'environnement urbain et commercial d'Arthon en Retz par la chambre de commerce et d'industrie, ont été initiés à la demande de la commune.

**Il en ressort les objectifs suivants à atteindre :**

- Créer une centralité dans un bourg qui n'en dispose pas (pôle d'attraction dilué le long de la départementale traversant le bourg)

- Se réapproprié un quartier laissé en déshérence suite au départ d'un supermarché
- Renforcer l'attractivité du haut du bourg en proposant une ambiance plus conviviale, orientée sur les piétons et non plus sur les voitures
- Redynamiser et moderniser l'offre commerciale et de services en lien avec un habitat densifié
- Repenser et rationaliser les circulations douces
- Sécuriser les différents flux (automobiles, cycles et piétons)
- Augmenter l'offre de stationnement actuelle en tenant compte des véhicules ventouses ( $\pm 30$ ) des utilisateurs du transport Lila
- Repenser l'aménagement paysager de cette partie du centre bourg
- Donner une touche artistique par l'adjonction d'un mobilier urbain emblématique
- Réaliser conjointement l'effacement des réseaux dans le secteur.

Le maire propose que le conseil municipal sollicite une subvention pour ce programme évalué, hors coûts liés à l'effacement des réseaux et à l'aspect commerces / habitat, à 999.409 € auprès du Conseil général, dans le cadre du fonds de développement solidaire (FDS).

Après délibération, le conseil municipal :

- sollicite une subvention, pour ce programme évalué à 999.409 €, auprès du Conseil général, dans le cadre du fonds de développement solidaire (FDS).

---

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SECURITE DE L'EGLISE SAINT MARTIN**

La toiture (notamment le clocher) de l'église Saint Martin se dégrade fortement.

Aussi est-il proposé :

- de mandater un maître d'œuvre afin de réaliser un diagnostic complet de l'édifice,
- de sécuriser les abords de l'église en ajustant un filet autour du clocher (flèche et clochetons) afin d'éviter la chute d'ardoises.

Pour ces deux prestations, une estimation a été réalisée : 16.200,00 € HT, soit 19.136,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- sollicite, pour ce dossier estimé à 16.200,00 € HT, une aide de l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013.

---

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA SECURISATION DE L'ECOLE CHARLES PERRAULT**

La sortie de l'école Charles Perrault, rue d'Arthon à La Sicaudais, est périlleuse : le trottoir est très étroit et les voitures roulent vite dans la descente.

Des améliorations ont été réalisées : signalisations renforcées, barrières positionnées.

Néanmoins il conviendrait de sécuriser davantage en ne permettant plus que la circulation sur une seule voie au regard de l'école.

L'ensemble des aménagements nécessaires est évalué à 10.730,00 € HT, soit 13.000,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- sollicite, pour cette opération évaluée à 10.730 € HT, des aides financières dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2012 et de la réserve parlementaire.

---

### **POINT SUR LES REPRISES DE CONCESSIONS DE CIMETIERE**

#### **PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON SUR CONCESSIONS A PERPETUITE (CAP), CENTENAIRES, ET DONT LA DERNIERE INHUMATION REMONTE A PLUS DE DIX ANS**

**Cette procédure se déroule sur une période de trois ans à compter de la date du premier constat.**

Dans un premier temps un relevé des concessions à perpétuité ou centenaires donnant des signes apparents d'état d'abandon a été effectué en présence de l'adjoint au maire chargé du cimetière. Sur celles-ci ont été posés des piquets indiquant "Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise, veuillez vous adresser en mairie" ; ceci afin de sensibiliser toutes les personnes pouvant être concernées ou pouvant renseigner les services administratifs.

### La date du premier constat a été fixée au 23 avril 2009.

Le 18 mars 2009 des avis ont été affichés aux portes de la mairie et du cimetière et adressés aux ayants droit connus afin de prévenir toute personne intéressée qu'un constat d'état d'abandon sera effectué le 23 avril 2009 au sein du cimetière.

Le 23 avril 2009, l'adjoint au maire chargé du cimetière assisté d'un agent communal et en présence des ayants droit connus se sont retrouvés au cimetière afin d'effectuer un relevé des éléments prouvant l'état d'abandon. Chaque constat a fait l'objet d'un procès-verbal signé par les différentes parties présentes et mettant en demeure la remise en état de la concession dans un délai de trois ans.

Ces procès-verbaux ont été affichés aux portes de la mairie et du cimetière pendant trois mois et notifiés aux ayants droit connus.

### La date du deuxième constat a été fixée le 8 novembre 2012.

Le 27 septembre 2009, des avis ont été affichés aux portes de la mairie et du cimetière et adressés aux ayants droit connus afin de prévenir toute personne intéressée qu'un deuxième constat d'état d'abandon sera effectué le 8 novembre 2012.

Le 8 novembre 2012 le premier adjoint, l'adjoint au maire chargé du cimetière un employé communal et les ayants droit connus se sont retrouvés au cimetière afin de confirmer si l'état d'abandon constaté le 23 avril 2009 persistait.

Chaque constat a fait l'objet d'un procès-verbal signé par les différentes parties présentes et mettant en demeure la remise en état de la concession dans un délai d'un mois.

Ces procès-verbaux ont été affichés aux portes de la mairie et du cimetière pendant un mois et notifiés aux ayants droit connus.

Le délai d'affichage passé, le maire peut décider de reprendre purement et simplement ces concessions.

### Liste des concessions en cause :

EMPLACEMENT	DEFUNT	CONCESSIONNAIRE	CONSTAT
5 <sup>ème</sup> RD 3 <sup>ème</sup> T	INCONNU	INCONNU	haut de la croix cassé, mousse, parois latérales de l'entourage s'écartent et se désolidarisent, développement mauvaises herbes, plaque illisible IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
6 <sup>ème</sup> RD 1 <sup>ère</sup> T	GUERIN/HERY	GUERIN/HERY	croix rouillée, socle de la croix fissuré, mousse sur entourage IDEM 1er PV + mauvaises herbes : l'état d'abandon n'a pas cessé
8 <sup>ème</sup> RD 3 <sup>ème</sup> T	GUILLOUX/HERY	HERY Louis	croix rongée par la rouille, tas de terre, herbes rampantes IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
10 <sup>ème</sup> RD 3 <sup>ème</sup> T	CIVEL Pierre, Jean, Pierre Marie	CIVEL	croix et entourage rouillés, la pierre de l'entourage se disloque, mousse, mauvaises herbes IDEM 1er PV + la croix se descelle : l'état d'abandon n'a pas cessé
10 <sup>ème</sup> RD 4 <sup>ème</sup> T	GOUARD Louis, Léonide, Marie	GOUARD Louis	croix rouillée, mousse sur socle de la croix et entourage, éléments béton se détachent, accessoires rouillés et défraîchis (fleurs en plastique) IDEM 1er PV + mauvaises herbes l'état d'abandon n'a pas cessé
10 <sup>ème</sup> RD 5 <sup>ème</sup> T	JOUSSE Julien Auguste, HAUDY Anne		croix rouillée, mousse sur socle de la croix, mauvaises herbes, accessoires cassés et défraîchis (fleurs en plastique) IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
12 <sup>ème</sup> RD 7 <sup>ème</sup> T	COLIN Jérôme	COLIN Bernadette	croix descellée, dangereuse, mousse sur entourage IDEM 1er PV + croix tombée : l'état d'abandon n'a pas cessé
14 <sup>ème</sup> RD 9 <sup>ème</sup> T	PORCHER/SEGUINEAU	PORCHER Joseph	mousse, lichen, accessoire cassé (croix) IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
14 <sup>ème</sup> RD 1 <sup>ère</sup> T	GROUSSEAU Julien	GROUSSEAU Julien	croix rouillée, lichen, mousse sur l'entourage et socle des croix, présence de mauvaises herbes IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
14 <sup>ème</sup> RD 2 <sup>ème</sup> T	GROUSSEAU Jeanne	GROUSSEAU Julien	croix rouillée, lichen, mousse sur l'entourage et socle des croix, présence de mauvaises herbes IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
15 <sup>ème</sup> RD 4 <sup>ème</sup> T	GUILLOU François, Marie	GUILLOU/CAILLAUD	amas de pierres, fleurs défraîchies IDEM 1er PV + mauvaises herbes : l'état d'abandon n'a pas cessé
16 <sup>ème</sup> RD 1 <sup>ère</sup> T	GUILBAUD, JOYS, PRIN	QUENEAU D'ESSAINCES	mousse, la croix bouge, lichen IDEM 1er PV + la croix de la pierre tombale est noircie : l'état d'abandon n'a pas cessé
17 <sup>ème</sup> RD 3 <sup>ème</sup> T	BOUTIN/MANGUY	BOUTIN Pierre	mousse, lichen, plaque d'identification à peine lisible et descellée IDEM 1er PV + croix descellée : l'état d'abandon n'a pas cessé
18 <sup>ème</sup> RD 1 <sup>ère</sup> T	DEBEC, MORISSEAU, M'ANGUY	MORISSEAU	croix rouillée, l'entourage se désagrège, mousse, accessoires rouillés et défraîchis, lichen IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
19 <sup>ème</sup> RD 1 <sup>ère</sup> T	GUILLOTREAU, HERVÉ	GUILLOTREAU/HERVÉ	mousses, lichen, identification sur plaque difficile, les graviers sur le dessus sont sales IDEM 1er PV + mauvaises herbes : l'état d'abandon n'a pas cessé
19 <sup>ème</sup> RD 2 <sup>ème</sup> T	TOUAILLE de la RABRIE	TOUAILLE de la RABRIE	mousse, lichen apparaissent sur la pierre tombale IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
19 <sup>ème</sup> RD 3 <sup>ème</sup> T	TOUAILLE de la RABRIE	TOUAILLE de la RABRIE	mousse, lichen, accessoires brisés IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
19 <sup>ème</sup> RD 5 <sup>ème</sup> T	DUPIN/PLISSONNEAU	PLISSONNEAU Victoire, Joseph	mousse, lichen, graviers sales, croix rouillée IDEM 1er PV + accessoires cassés : l'état d'abandon n'a pas cessé
19 <sup>ème</sup> RD 9 <sup>ème</sup> T	PEDRON Henri, Gisèle	PEDRON Henri	mousse, lichen, mauvaises herbes, croix fissurée, descellée, dangereuse IDEM 1er PV + croix retirée par les services techniques (dangerosité) : l'état d'abandon n'a pas cessé
21 <sup>ème</sup> RD 6 <sup>ème</sup> T	HAUTCOEUR Fernand	HAUTCOEUR Jean	tas de cailloux, croix rouillée, mousse lichen sur le socle de la croix, mauvaises herbes IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
22 <sup>ème</sup> RD 7 <sup>ème</sup> T	INCONNU	INCONNU	croix cassée, lichen, accessoires défraîchis IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
23 <sup>ème</sup> RD 5 <sup>ème</sup> T	POINCES de la PLESSÉ Blanche	GAREU/POINCES de la PLESSÉ	croix descellée, entourage rouillé, mauvaises herbes, lichen IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
23 <sup>ème</sup> RD 7 <sup>ème</sup> T	INCONNU	GUILLOTREAU Joseph	croix rouillée, très inclinée, instable, tas de cailloux, accessoires abîmés IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
24 <sup>ème</sup> RD 6 <sup>ème</sup> T	INCONNU	INCONNU	croix rouillée pas d'inscription nue (mais fleurie à la Toussaint) IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
24 <sup>ème</sup> RD 11 <sup>ème</sup> T	GEORGET PAUL	MOREAU Pierre	pierre tombale cassée et aboulée, mousse, lichen, accessoire cassé, pas de plaque IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
24 <sup>ème</sup> RD 13 <sup>ème</sup> T	MOREAU Elvina	MOREAU Pierre	éléments nouveaux découverts depuis le 1er PV entourage et croix rouillés, lichen et mousse sur socle de la croix, fleurs en plastique défraîchies
4 <sup>ème</sup> RG 5 <sup>ème</sup> T	RV ALLAND Vve MEIGNEN	INCONNU	mousse, lichen, cailloux sales, mauvaises herbes, fleurs en plastique défraîchies, croix cassée (crucifix et non croix) IDEM 1er PV : l'état d'abandon n'a pas cessé
7 <sup>ème</sup> RG 6 <sup>ème</sup> T	GUILBEAUD/BICHON	GUILBEAUD Jean-Marrie	croix cassée (crucifix), lichen, accessoires défraîchis IDEM 1er PV + briques s'effritent : l'état d'abandon n'a pas cessé

### DISCUSSION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le maire aborde les tenants et aboutissants de la réforme des rythmes scolaires applicable en septembre 2013, sauf demande de report à septembre 2014.

Il explique notamment qu'il a reçu conjointement les quatre directeurs d'école et a eu contact également avec des associations notamment Arthon Animation Rurale.

Il en ressort la volonté du maire de demander une dérogation afin de n'appliquer cette réforme qu'en 2014.

Le conseil municipal avalise unanimement cette décision.

---

### **INFORMATION SUR L'ACHAT DE L'IMMEUBLE 3 RUE DE BOURGNEUF**

Le maire informe qu'il a décidé d'acquérir l'immeuble cadastré section AC numéro 186, d'une superficie de 235 m<sup>2</sup>, situé 3 rue de Bourgneuf. Cette acquisition s'effectuera aux prix et conditions proposés par le vendeur, à savoir : 120.000,00 € plus les frais d'acquisition.

Cet achat est indispensable à la restructuration rationnelle de l'ensemble urbain, sis entre les : rue de Bourgneuf, allée du Marchas et rue de Nantes. L'opération vise à créer une centralité par la création d'une « place » dans un bourg qui n'en dispose pas, et la mise en valeur de l'espace ; ceci dans le cadre de l'étude de l'aménagement du haut du bourg dont les travaux doivent démarrer en 2013. L'achat correspond en l'occurrence aux objectifs d'intérêt général édictés par les articles L 210-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme.

---

### **INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du conseil municipal.

2013/06	12/01/2013	2 B rue de la Roulais	D 856	UB	981m <sup>2</sup>	70 000 €+acte	Consorts HAMON	Emilien BOUE et Aurélie FETIVEAU VUE
2013/07	15/01/2013	4B impasse de la Croix	E 552 E 553	UB	1069 m <sup>2</sup>	60000 €+ frais acte	BIDAUD Henri	COUDRIAU Sylvain/CORMIER Cécile-Chauvé
2013/08	14/01/2013	Le Landas	ZA68	NAI	7440 m <sup>2</sup>	744 €+frais acte	Consorts LUCAS	GFA de l'ATLANTIQUE - PORNIC
2013/09	14/01/2013	Les Pèvres	ZB 135 - 136	NDA	1030 m <sup>2</sup>	1103 €+frais acte	Consorts LUCAS	GFA de l'ATLANTIQUE - PORNIC
2013/10	14/01/2013	Les Petits Marais	ZB 139	NAI	26570 m <sup>2</sup>	2657 €+frais acte	Consorts LUCAS	GFA de l'ATLANTIQUE - PORNIC
2013/11	30/01/2013	route de la Sicaudais	K 1623	UC	60 m <sup>2</sup>	1000 €+frais acte	PARIS Annette	LAFFERIERE Alain-87route de la Sicaudais-Arthon
2013/12	05/02/2013	40 rue du moulin de la boizonnière	L573-106-1107-2561-2562-2563-2564-2565-	UC/NCa	1532 m <sup>2</sup>	150 000 €+frais acte	JOHANNY Claude	COUTURIER 42 rue du moulin de la boizonnière-Arthon

---

### **COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

Madame GERAY annonce que le nouveau conseil municipal des enfants a de nombreux projets intéressants dont il faudra évidemment examiner la faisabilité. Il se réunira à nouveau le 13/04/13 à La Sicaudais.

Une réunion avec la commission "petite enfance / jeunesse" le précédera le 04/04/13 à 20 h 30.

Madame CHAUSSEPIED informe que la communauté de communes de Pornic finalise les modalités de location de la salle de l'écocentre.

D'autre part, elle rappelle que le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013, à 18 h 30, à la mairie annexe de La Sicaudais, aura lieu la remise des prix aux participants du Concours des Maisons Fleuries avec l'intervention de Monsieur Gaston GARNIER, des Jardiniers de France.

Monsieur GRELLIER réunira la commission "communication", le 26/02/13 à 20 h 30, à la mairie d'Arthon pour la 50<sup>ème</sup> édition du bulletin municipal.

Monsieur GRASSET fait état des prochaines réunions "urbanisme" avec la communauté de communes de Pornic : les 28/02/13 et 21/03/13 à 14 h 00.

Madame CROM a réuni la commission "affaires sociales" pour parler d'une réception des nouveaux arrivants sur la commune le 26/04/13 à partir de 18 h 00 avec circuit en car, pochette d'informations communales et communautaires, remise d'autocollant, diaporama et vin d'honneur. Un courrier sera adressé aux intéressés et une information paraîtra dans la presse.

En outre, elle fait état des résultats de l'enquête réalisée lors de la distribution des colis de Noël.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame GARDELLE demande si nous avons un retour sur les observations émises lors de l'approbation du projet de SCOT. Les modifications seront signifiées après l'enquête publique actuellement en cours.

Monsieur MALARD informe que l'éclairage des abribus près de la Boizonnière fonctionne. Madame PONEAU dit qu'il faudra maintenant aménager le passage piétons.

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux  
vendredi 29 mars, lundi 29 avril et mardi 11 juin 2013, à 20 h 30.*

---

**LAIGRE**

**CHAUSSEPIED**

**GERAY**

**GOUY**

**GARDELLE**

**PLISSONNEAU**

**SORIN**

**ROUET**

**CHAIGNEAU**

**GRELLIER**

**GRASSET**

**CROM**

**DUTERTRE**

**BRIANCEAU**

**MALARD**

**PONEAU**

**DUPORTAIL**